

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 28/11/2024 - 20106 - 2016 B 02121 - 822 202 701 - FM PARTICIPATIONS

EN DATE DU 27 NOVEMBRE 2024

FM PARTICIPATIONS (1)
(ABSORBANTE)

ET

PEINVEST (2)
(ABSORBÉE)

TRAITÉ DE FUSION
FUSION SIMPLIFIÉE

Franklin

26, AVENUE KLÉBER, PARIS XVI^e
www.franklin-paris.com

CONTENU

CLAUSE	INTITULÉ	PAGE
1	DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION	4
2	OBJET ET EFFETS DE LA FUSION	4
3	DÉSIGNATION ET VALEUR DES ÉLÉMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF TRANSMIS	5
4	COMPTABILISATION DE LA FUSION	7
5	CHARGES ET CONDITIONS DE LA FUSION	7
6	PROPRIÉTÉ, DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	8
7	ABSENCE DE REPRISE DU PERSONNEL	9
8	RÉGIME FISCAL	9
9	STIPULATIONS DIVERSES	11
	ANNEXE I (COMPTES DE RÉFÉRENCE DE L'ABSORBÉE)	I

TRAITÉ DE FUSION

Le présent traité de fusion (le « **Traité** ») est conclu le 27 novembre 2024, entre :

- (1) **FM Participations**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 6, rue Colbert, CS 94626, 44000 Nantes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes, sous le numéro 822 202 701, représentée par Monsieur Steven Perron, dûment habilité aux fins des présentes,

(« **FMP** » ou l'« **Absorbante** »)

Et

- (2) **PEInvest**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 44 avenue de Villiers, 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 842 013 708, représentée Monsieur Steven Perron, dûment habilité aux fins des présentes,

(« **PEInvest** » ou l'« **Absorbée** »)

(chacune de l'Absorbante et de l'Absorbée, une « **Partie** »)

ÉTANT PRÉALABLEMENT RAPPELÉ que :

I. Caractéristiques de l’Absorbante

- (A) L’Absorbante a été immatriculée le 26 août 2016, pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années.
- (B) L’Absorbante est une société par actions simplifiée, dont le capital social est divisé en un million quarante-huit mille (1.048.000) actions de même catégorie, de 1 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées et détenues par la Société Mère,
- (C) L’Absorbante a pour objet social, en France et dans tous pays :
- La prise de participation dans toutes sociétés et entreprises quelle que soit leur activité ;
 - Toutes prestations de services auxdites sociétés ou entreprises ;
 - Toutes opérations de conseil, tant en matière de gestion financière qu’administrative, technique, commerciale, juridique et informatique, sans que cette liste soit limitative ;
 - La gestion centralisée de la trésorerie ;
 - L’acquisition, la gestion de toutes valeurs mobilières soit directement soit par tous moyens collectifs de placement ;
 - Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu’elles soient, juridiques, financière, civiles et commerciales, se rattachant à l’objet social sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.
- (D) L’exercice social de l’Absorbante, d’une durée de douze (12) mois, court en principe du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année.
- (E) L’Absorbante n’a émis aucune obligation, ni aucune valeur mobilière ou instrument dilutif, autre que les actions ordinaires susmentionnées, composant son capital social.
- (F) Le commissariat aux comptes de l’Absorbante est assuré par la société PKF Arsilon CAC.
- (G) La direction générale de l’Absorbante est assurée par Voltaire Invest en sa qualité de Président.

II. Caractéristiques de l’Absorbée

- (H) L’Absorbée a été immatriculée le 30 août 2018, pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années.
- (I) L’Absorbée est une société par actions simplifiée, dont le capital social est divisé en un million trois mille (1.003.000) actions de même catégorie, de 1 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées et détenues par la Société Mère.
- (J) L’Absorbée a pour objet social, en France et à l’étranger :
- La gestion de biens immobiliers et de titres de participations ;
 - L’activité de holding, de prise de participations, de gestion, d’assistance, de conseil et de formation ;
 - La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d’apport, de souscription ou d’achat de titres ou droit sociaux, de fusion ou

autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; et

- Plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tout objet similaire ou connexe ou susceptible d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.

(K) L'exercice social de l'Absorbée court du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année.

(L) L'Absorbée n'a émis aucune obligation, ni aucune valeur mobilière ou instrument dilutif, autre que les actions ordinaires susmentionnées, composant son capital social.

(M) Le commissariat aux comptes de l'Absorbée est assuré par la société Mazars (784 824 153 RCS Nanterre).

(N) La direction générale de l'Absorbée est assurée par Magellim (840 877 120 RCS Paris) en sa qualité de Président.

III. Motifs et buts de l'opération

(O) La fusion par absorption de la société PEInvest par la société FMP (la « **Fusion** ») s'inscrit dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification des structures du groupe dont ces deux sociétés font partie et ayant la société Voltaire Invest (519 339 576 RCS Nantes) comme société mère (« **Voltaire Invest** » ou la « **Société Mère** »).

(P) En conséquence, les Parties sont convenues, ainsi qu'il suit, des termes et conditions de la Fusion.

IL EST CONVENU de ce qui suit :

1 DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

1.1 Définitions

Au Traité, les mots et expressions commençant par une majuscule et qui ne seraient pas par ailleurs définis aux présentes ont le sens qui leur est ci-après attribué.

« **Absorbante** » a le sens qui lui est attribué à la comparution des Parties.

« **Absorbée** » a le sens qui lui est attribué à la comparution des Parties.

« **Annexe** » renvoie à l'annexe correspondante du Traité.

« **Article** » renvoie à l'article correspondant du Traité.

« **Comptes de Référence de l'Absorbante** » a le sens qui lui est attribué à l'article 3.1.

« **Comptes de Référence de l'Absorbée** » a le sens qui lui est attribué à l'Article 3.1.

« **Date d'Effet** » a le sens qui lui est attribué à l'Article 6.1.

« **Date de Réalisation** » a le sens qui lui est attribué à l'Article 6.3.

« **Fusion** » a le sens qui lui est attribué au paragraphe (O) du préambule au Traité.

« **Partie** » a le sens qui lui est attribué à la comparution des parties au Traité.

« **Traité** » a le sens qui lui est attribué en tête des présentes ; il inclut le préambule et toute Annexe, lesquels forment un ensemble contractuel indissociable.

1.2 Interprétation

Au Traité, excepté lorsque le contexte l'exige autrement, tout terme ou expression définie s'entend indifféremment au masculin, au féminin, au singulier ou au pluriel.

2 OBJET ET EFFETS DE LA FUSION

2.1 Objet de la Fusion

La Fusion porte sur l'absorption de la société PEInvest par la société FMP, selon les conditions définies aux articles L. 236-1 et suivants, ainsi qu'aux articles R. 236-1 et suivants du Code de commerce et plus particulièrement, sous le régime de la fusion dite « simplifiée » prévue à l'article L. 236-11 et L.236-2 du Code de commerce – PEInvest et FMP étant filiales à cent pour cent (100 %) de Voltaire Invest et devant le rester jusqu'à la Date de Réalisation.

2.2 Effets juridiques de la Fusion

Sous réserve de sa réalisation, la Fusion entraîne, avec effet à la Date de Réalisation, (i) la dévolution, au profit de l'Absorbante, de l'universalité du patrimoine de l'Absorbée, comprenant l'ensemble des éléments d'actif et de passif de l'Absorbée et par suite, (ii) la dissolution de cette dernière, sans liquidation.

3 DÉSIGNATION ET VALEUR DES ÉLÉMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF TRANSMIS

3.1 Comptes de référence utilisés

L'Absorbante a clôturé son dernier exercice social le 31 mars 2024. L'associé unique de l'Absorbante a approuvé les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024 de l'Absorbante par décisions du 30 septembre 2024.

L'Absorbée a clôturé son dernier exercice social le 31 mars 2024. L'associé unique de l'Absorbée a approuvé les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024 de l'Absorbée par décisions du 30 septembre 2024.

Les derniers comptes annuels de l'Absorbante et de l'Absorbée étant clos depuis plus de six mois, l'Absorbante et l'Absorbée ont établi chacune, conformément aux dispositions de l'article R. 236-4, 4° du Code de commerce, un état comptable intermédiaire arrêté au 30 septembre 2024, soit à une date antérieure de moins de trois mois à celle du présent projet de Traité de fusion, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels.

Les termes et conditions de la Fusion ont été établis sur la base des derniers comptes annuels audités et approuvés de l'Absorbante et de l'Absorbée au 31 mars 2024 (les « **Comptes de Référence de l'Absorbante** » et « **Comptes de Référence de l'Absorbée** »).

3.2 Désignation et évaluation des éléments transmis

- (a) L'Absorbée et l'Absorbante étant sous le contrôle exclusif de la Société Mère, les éléments d'actif et de passif de l'Absorbée sont transmis à leur valeur nette comptable, conformément aux articles 710-1 et suivants du Plan comptable général – et notamment l'article 743-1 dudit Plan, dans leur rédaction issue du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2019-06 du 8 novembre 2019.
- (b) Les valeurs nettes comptables des éléments d'actif et de passif transmis par l'Absorbée retenues sont celles qui ressortent des Comptes de Référence de l'Absorbée, dont une copie figure en **Annexe I**, étant précisé que l'actif immobilisé est évalué sur la base des valeurs brutes après déduction des amortissements.
- (c) Dans le cadre de la Fusion, l'Absorbée transmet à l'Absorbante l'intégralité de ses éléments d'actif et de passif, tels qu'ils existent à la Date de Réalisation et tels qu'ils ressortent, ainsi qu'il suit, des Comptes de Référence de l'Absorbée. Cette nomenclature ne saurait cependant être considérée comme exhaustive ; la Fusion emportant transfert de l'universalité du patrimoine de l'Absorbée à l'Absorbante, elle peut inclure des éléments non nommément désignés ou omis de ladite nomenclature, pour peu qu'ils appartiennent à cette universalité à la Date de Réalisation.
 - (i) Désignation et valeur des éléments d'actif transmis, tels que ressortant des Comptes de Référence de l'Absorbée (en euros)

Actif	Valeur brute	Amortissements Dépréciations	Valeur nette comptable
Actif immobilisé			
<i>Immobilisations financières</i>			
Autres participations	185.490	185.000	490
Créances rattachées à des participations	380.138	370.012	10.126

Actif	Valeur brute	Amortissements Dépréciations	Valeur nette comptable
Total des immobilisations financières	565.628	555.012	10.616
Total de l'actif immobilisé	565.628	555.012	10.616
Actif circulant			
Autres créances	650.000	-	650.000
Disponibilités	139	-	139
Total de l'actif circulant	650.139	-	650.139
Total de l'actif transmis	1.215.767	555.012	660.755

Nota : Les valeurs visées et les totaux peuvent présenter des écarts d'unités, résultant de l'application des règles d'arrondi comptable.

- (ii) Désignation et valeur des éléments de passif transmis, tels que ressortant des Comptes de Référence de l'Absorbée (en euros)

Passif	Valeur nette comptable
Provisions	
Total des provisions	-
Dettes	
Emprunts et dettes (établissements crédit)	-
Financière diverses	3.142.945
Dettes fournisseurs	12.840
Total des dettes	3.155.785
Total du passif transmis	3.155.785

Nota : Les valeurs visées et les totaux peuvent présenter des écarts d'unités, résultant de l'application des règles d'arrondi comptable.

3.3 Actif net transmis

Le montant de l'actif net transmis à l'Absorbante, égal à la différence entre le montant total de l'actif transmis par l'Absorbée, soit la somme de 660.755 € et le montant total du passif transmis par l'Absorbée, soit la somme de 3.155.785 €, tels que ressortant des Comptes de Référence de l'Absorbée, s'élève à (2.495.030) €.

3.4 Absence de droits réels immobiliers transmis

En tant que de besoin, il est précisé que la Fusion n'entraîne le transfert de l'Absorbée à l'Absorbante d'aucun droit réel immobilier.

3.5 Absence d'engagements hors bilan

En sus du passif de l'Absorbée pris en charge par l'Absorbante à raison de la Fusion, l'Absorbante doit assumer les engagements donnés par l'Absorbée et encore en vigueur à la

Date de Réalisation, en ce compris toute sûreté réelle ou personnelle donnée par l’Absorbée en garantie de toute dette.

3.6 Participations détenues par l’Absorbée

L’Absorbée détient (x) 180.000 actions de la société Closam (844 211 672 RCS Evry) et (y) 5.000 actions de la société Creative Magellim Partners (883 529 778 RCS Paris), lesquelles sont automatiquement transférées à l’Absorbante à la Date de Réalisation.

Par suite, les Parties s’engagent chacune à notifier sans délai ce transfert à chacune des sociétés Closam et Creative Magellim Partners afin que le registre des mouvements de titres et comptes individuels d’associés de chacune des sociétés Closam et Creative Magellim Partners reflètent ce transfert.

4 COMPTABILISATION DE LA FUSION

4.1 Absence d’échange de titres

L’Absorbée et l’Absorbante étant filiales à cent pour cent (100 %) de Voltaire Invest, la Fusion ne donne lieu à aucun échange de titres ou autre rémunération et par suite, n’entraîne aucune augmentation du capital social de l’Absorbante.

4.2 Absence de boni de fusion

L’Absorbante ne détenant pas de participation dans l’Absorbée préalablement à la Fusion, la Fusion ne donnera pas lieu à boni de fusion.

4.3 Modalités comptables de la Fusion

Conformément à l’article 746-1 du Plan Comptable Générale tel que modifié par le Règlement n°2019-06 du 8 novembre 2019 de l’ANC modifiant le Règlement n°2014-03 relatif au Plan Comptable Générale concernant les fusions et scissions sans échange de titres, la présente fusion sans échange de titres intervenant entre deux sociétés dont les titres sont détenus en totalité par une même entité, la Société Absorbante devra inscrire la contrepartie des apports reçus dans son compte « *Report à nouveau* ».

Le montant de l’actif net transmis par la Société Absorbée, soit un montant de (2.495.030) €, sera inscrit en intégralité dans le compte « *Report à nouveau* » de la Société Absorbante.

5 CHARGES ET CONDITIONS DE LA FUSION

5.1 Charges et conditions générales des apports résultant de la Fusion

(a) À la Date de Réalisation, l’Absorbée apporte à l’Absorbante, ce que l’Absorbante accepte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit et les conditions visées aux présentes, l’ensemble de ses éléments d’actif et de passif, droits et valeurs, sans exception ni réserve, tels qu’existants à cette date.

Compte tenu de l’effet rétroactif visé à l’Article 6.1, l’Absorbante reçoit l’universalité du patrimoine de l’Absorbée telle que ressortant des Comptes de Référence de l’Absorbée et augmentée des résultats actifs et passifs des opérations réalisées depuis la Date d’Effet jusqu’à la Date de Réalisation.

(b) À compter de la Date de Réalisation, l’Absorbante devient propriétaire et entre en jouissance effective des éléments d’actif et tenue des éléments de passif de l’Absorbée, dans l’état où ils se trouvent à cette date.

(i) Ainsi, l’Absorbante prend les biens et droits transmis, avec tous éléments corporels et incorporels, en ce compris les objets mobiliers et le matériel, dans

l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation, sans pouvoir élever aucune réclamation contre l'Absorbée, pour quelque cause que ce soit.

(ii) Par ailleurs et à compter de la Date de Réalisation, l'Absorbante :

- Fait son affaire personnelle, en lieu et place de l'Absorbée, de l'exécution ou de la résiliation de tout traité, marché ou autre contrat conclu par l'Absorbée ;
- Est subrogée purement et simplement dans tous les droits, obligations, actions, hypothèques, privilèges, inscriptions ou autres sûretés attachés aux éléments d'actif transmis par l'Absorbée ;
- Supporte et acquitte tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires inhérents à l'exploitation des éléments d'actif transmis par l'Absorbée ;
- Fait son affaire personnelle de toute autorisation qui pourraient être nécessaires à l'exploitation des éléments d'actif transmis par l'Absorbée, le tout à ses risques et périls ;
- Est tenue d'acquitter la totalité du passif de l'Absorbée, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tout créancier, tout accord modificatif de ces termes et conditions ; et
- Est substituée à l'Absorbée dans les litiges et autres actions judiciaires auxquels est partie l'Absorbée, tant en qualité de demandeur qu'en qualité de défendeur.

5.2 Charges et conditions spéciales incombant à l'Absorbante

Pour pouvoir bénéficier de la procédure de fusion dite « simplifiée » visée à l'article L. 236-11 du Code de commerce, Voltaire Invest s'interdit, jusqu'à la Date de Réalisation, de céder, disposer de ou autrement transmettre, sous quelque forme que ce soit, les actions de l'Absorbante et de l'Absorbée qu'elle détient de telle sorte que, à compter du dépôt du Traité au greffe du tribunal de commerce de Nantes et de Paris jusqu'à la Date de Réalisation, elle détienne en permanence la totalité des actions représentant la totalité du capital de l'Absorbée et de l'Absorbante.

5.3 Charges et conditions incombant à l'Absorbée

L'Absorbée s'engage à coopérer pleinement avec l'Absorbante et à lui fournir toutes les informations, ressources et plus généralement, tout le soutien nécessaire à la mise en œuvre de la Fusion et notamment, au transfert, au profit de l'Absorbante, de tous les éléments d'actif de, et autres contrats conclus par, l'Absorbée.

6 PROPRIÉTÉ, DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE

6.1 Date d'Effet

Les Parties conviennent de fixer la date d'effet comptable et fiscal de la Fusion au 1^{er} avril 2024 (la « **Date d'Effet** »).

Par conséquent, la Fusion prend rétroactivement effet aux plans comptable et fiscal à la Date d'Effet, toutes les opérations actives et passives réalisées par l'Absorbée depuis la Date d'Effet et jusqu'à la Date de Réalisation étant considérées accomplies par l'Absorbante.

6.2 Propriété, Date d'entrée en jouissance des éléments d'actif et de passif transmis

L'Absorbante est réputée devenir propriétaire et entrer en jouissance des éléments d'actif et de passif transmis à la Date de Réalisation.

L'Absorbante reçoit lesdits éléments dans la consistance où ils se trouveront à la Date de Réalisation.

6.3 Date de Réalisation

La Fusion intervient le premier (1^{er}) jour du mois suivant le mois au cours duquel le délai d'opposition des créanciers visé à l'article L. 236-14 du Code de commerce a expiré (la « **Date de Réalisation** »).

6.4 Gestion raisonnable

À compter de la date des présentes et jusqu'à la Date de Réalisation, l'Absorbée s'interdit de procéder à toute disposition d'actif ou création de passif, autre que dans le cadre d'une gestion raisonnable, sauf à ce que l'Absorbante y ait préalablement consenti.

L'Absorbée s'engage à faire ses meilleurs efforts pour préserver et protéger ses éléments d'actif et s'interdit de prendre toute décision ou acte en contradiction avec cet engagement.

7 ABSENCE DE REPRISE DU PERSONNEL

À toutes fins utiles, il est précisé que l'Absorbée n'employant à la date des présentes et ne devant employer, à la Date de Réalisation, aucun salarié, aucun contrat de travail n'est transféré en application de l'article L. 1224-1 du Code du travail à l'Absorbante à raison de la Fusion.

8 RÉGIME FISCAL

8.1 Déclaration générale

Les Parties déclarent qu'elles relèvent l'une et l'autre du régime fiscal des sociétés de capitaux (i.e., de l'impôt sur les sociétés en France).

8.2 Impôt sur les sociétés

- (a) Compte tenu de l'effet rétroactif fiscal et comptable de la Fusion au 1^{er} avril 2024, les résultats de l'Absorbée depuis cette date seront pris en compte pour la détermination du résultat imposable de l'Absorbante au titre de l'exercice de réalisation de la Fusion.
- (b) La Fusion est placée sous le régime de faveur des fusions prévu par l'article 210 A du Code général des impôts. En conséquence, l'Absorbante s'engage expressément à respecter les prescriptions visées à l'article 210 A, 3 du Code général des impôts, notamment et le cas échéant :
 - À reprendre à son passif les provisions passées dans les comptes de l'Absorbée, dont l'imposition serait différée, ainsi que la réserve spéciale où l'Absorbée a porté les plus-values à long terme soumises antérieurement à l'impôt sur les sociétés au taux réduit ainsi que la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 du Code général des impôts ;
 - À se substituer à l'Absorbée pour la réintégration des résultats dont l'imposition avait été différée chez cette dernière ;
 - À calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont transmises, ou des biens qui

leur sont assimilés, d'après la valeur qu'avaient les biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de l'Absorbée ;

- À réintégrer dans ses bénéfices imposables dans les délais et les conditions fixées à l'article 210 A, 3, d. du Code Général des Impôts les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables, sans omettre de rattacher au résultat de l'exercice même de cession la fraction non-encore taxée des plus-values afférentes à ceux des biens qui auront été cédés avant l'expiration de la période de réintégration ; et
 - À inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations et que les biens assimilés à des immobilisations, pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de l'Absorbée, ou à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice d'apport le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de l'Absorbée.
- (c) En outre, conformément aux commentaires administratifs relatifs aux fusions opérées aux valeurs nettes comptables (BOFiP BOI-IS-FUS-10-20-40-20-20221221 §170 et suivants), l'Absorbante s'engage à reprendre les écritures comptables de l'Absorbée afférentes aux éléments d'actif qui lui sont transférés à raison de la Fusion, en distinguant à son bilan la valeur d'origine des biens et les amortissements et provisions pour dépréciation antérieurement dotés par l'Absorbée au titre desdits biens. L'Absorbante continuera également à calculer les dotations aux amortissements afférentes aux biens reçus dans le cadre de la présente opération d'apport à partir de la valeur d'origine qu'avaient lesdits biens dans les écritures de l'Absorbée.
- (d) L'Absorbante déclare se substituer à tous les engagements qu'aurait pu prendre l'Absorbée à l'occasion d'opérations de fusion, d'apport partiel d'actif ou de dissolution sans liquidation soumis aux dispositions des articles 210 A à 210 C du Code général des impôts et qui se rapporteraient à des éléments transmis à raison de la Fusion.
- (e) L'Absorbée (ou l'Absorbante, agissant au nom et pour le compte de l'Absorbée) devra, (i) dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la première publication de la Fusion dans un journal d'annonces légales, aviser l'administration de sa cessation d'activité et lui faire connaître la date à laquelle la Fusion a été ou sera effective et (ii) dans un délai de soixante (60) jours suivant la Date de Réalisation, déposer la liasse fiscale de cessation de l'Absorbée, couvrant la période comprise entre le 1^{er} avril 2024 et la Date de Réalisation, avec le cas échéant, la mention « Néant ».
- (f) L'Absorbante et l'Absorbée s'engagent par ailleurs à respecter les obligations déclaratives et de suivi visées à l'article 54 *septies* du Code général des impôts, à savoir :
- Pour l'Absorbante : (i) tenir à la disposition de l'administration fiscale le registre de suivi des plus-values sur éléments d'actif non amortissables ayant donné lieu au report d'imposition, prévu à l'article 54 *septies* II du Code général des impôts et (ii) joindre à sa déclaration de résultats de l'exercice de réalisation de de la Fusion et des exercices suivants, un état de suivi des valeurs fiscales des biens bénéficiant d'un sursis d'imposition prévu à l'article 54 *septies* I du Code général des impôts ; et
 - Pour le compte de l'Absorbée : joindre à sa déclaration de résultats de l'exercice de réalisation de de la Fusion un état de suivi mentionné à l'article 54 *septies* I du Code général des impôts.

8.3 Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

- (a) L’Absorbante et l’Absorbée sont toutes deux assujetties redevables de la TVA au titre de l’activité transmise.
- (b) La Fusion est donc placée sous le régime défini par l’article 257 *bis* du Code général des impôts qui prévoit la dispense (i) d’imposition à la TVA au titre des livraisons de biens et prestations de services réalisés entre redevables de la TVA et intervenant dans le cadre de la transmission d’une universalité totale ou partielle de biens, et (ii) de régularisation de la TVA déduite antérieurement au titre des biens transmis dans le cadre de cette opération.
- (c) L’Absorbante est réputée continuer la personne de l’Absorbée. Elle se trouve subrogée dans tous ses droits et obligations au titre de l’universalité transmise. Elle sera notamment tenue de procéder, le cas échéant, aux régularisations des droits à déduction prévues par la réglementation applicable auxquelles l’Absorbée aurait été tenue de procéder en l’absence de Fusion.
- (d) Conformément aux exigences de l’article 287, 5, c. du Code général des impôts, le montant total hors taxe de la transmission sera reporté sur les déclarations de chiffre d’affaires de l’Absorbante, ligne 5 « Autres opérations non imposables ».

8.4 Droits d’enregistrement

La Fusion, intervenant entre des personnes morales passibles de l’impôt sur les sociétés, bénéficiera des dispositions de l’article 816 du Code général des impôts. En conséquence, la Fusion sera enregistrée gratuitement.

9 STIPULATIONS DIVERSES

9.1 Pouvoir

Tout pouvoir est donné au porteur d’un original, d’une copie ou d’un extrait des présentes pour effectuer toute formalité d’inscriptions auprès de l’Institut national de la propriété industrielle français (INPI), de l’Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, de l’Office de l’Union européenne pour la propriété intellectuelle et de toute autre administration compétente en matière de marques et brevets.

9.2 Frais

Les honoraires, taxes, frais et débours résultant de la négociation, de la préparation ou de la mise en œuvre de la Fusion sont supportés par l’Absorbante.

9.3 Droit applicable et juridiction compétente

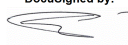
Le Traité est régi et doit être interprété conformément au droit français.

Tout litige relatif aux présentes est de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris.

(La page de signature suit.)

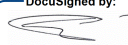
EN FOI DE QUOI, le Traité est conclu la date figurant en tête des présentes, en un (1) seul exemplaire, sous forme électronique, dont une copie numérique est adressée à chacune des Parties.

De convention expresse, valant convention sur la preuve au sens de l'article 1356 du Code civil, il est convenu de signer électroniquement les présentes, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants dudit Code, au moyen de la solution DocuSign, l'exemplaire électronique ainsi signé constituant une preuve par écrit au sens de l'article 1364 du même Code.

DocuSigned by:

36AB337D01EC4CE...

FMP

représentée par Monsieur
Steven Perron, dûment habilité
aux fins des présentes

DocuSigned by:

36AB337D01EC4CE...

PEInvest

représentée par Monsieur
Steven Perron, dûment
habilité aux fins des
présentes

ANNEXE I
(COMPTES DE RÉFÉRENCE DE L'ABSORBÉE)



PEINVEST

3 RUE ANATOLE DE LA FORGE
75017 PARIS 17EME ARRONDISSEMENT

COMPTES ANNUELS
du 01/04/2023 au 31/03/2024

Sommaire

Sommaire	1
Compte rendu de travaux	2
BILAN	
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
COMPTE DE RÉSULTAT	
Compte de résultat	5
Compte de résultat (Suite)	6
ANNEXE	
Règles et méthodes comptables	7
Etat des immobilisations, amortissements et dépréciations	9
Etat des provisions et dépréciations	10
Charges à payer et produits à recevoir	11
Etat des créances et dettes	12
Composition du capital Social	13
Liste des filiales (plus de 50%) et participations (plus de 10%)	14
Identité des sociétés mères consolidant la société	15
DÉTAIL DE COMPTES	
Bilan Actif détaillé	16
Bilan Passif détaillé	18
Compte de résultat détaillé	20
ETATS DE GESTION	
Soldes Intermédiaires de Gestion	22
LIASSE	



**Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes**

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58 604
44186 NANTES Cedex 4

Compte rendu de travaux de l'expert comptable

COMPTE RENDU DE TRAVAUX

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société PEINVEST relatifs à l'exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024, qui se caractérisent par les données suivantes :

● Total du bilan :	660 755 €
● Chiffre d'affaires :	0 €
● Résultat net comptable :	-711 354 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

Fait à NANTES
Le 20/06/2024

Vincent GOLDIE
Expert-Comptable

Tél. 02 40 37 00 34
accueil@hlp-audit.fr
www.hlp-audit.fr

DocuSigned by:
GOLDIE Vincent
732AD0AD4CEF45C...

Bilan

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/04/2023 au 31/03/2024			Au 31/03/2023
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	185 490	185 000	490	185 490
Créances rattachées à des participations	380 138	370 012	10 126	218 220
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	565 628	555 012	10 616	403 710
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de - De biens				
production : - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	650 000		650 000	650 000
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	139		139	869
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	650 139		650 139	650 869
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écart de conversion actif				
TOTAL ACTIF	1 215 767	555 012	660 755	1 054 579

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/04/2023	Du 01/04/2022
	Au 31/03/2024	Au 31/03/2023
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé)	1 003 000	1 003 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
- Légale		
- Statutaires ou contractuelles		
Réserves :		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	-2 786 677	-2 787 044
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-711 354	367
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-2 495 030	-1 783 677
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- Au près des établissements de crédit		
- Financières diverses	3 142 945	2 819 378
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés	12 840	18 878
Dettes :		
- Fiscales et sociales		
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES	3 155 785	2 838 256
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	660 755	1 054 579

Compte de résultat

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/04/2023 au 31/03/2024			Au 31/03/2023
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue :				
- De biens				
- De services				
Chiffre d'affaires net				
Production :				
- Stockée				
- Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges				
Autres produits			420	
			420	
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			14 612	15 565
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
- Amortissements sur immobilisations				
- Dépréciations sur immobilisations				
Dotations aux :				
- Dépréciations sur actif circulant				
- Provisions pour risques et charges				
Autres charges				
			14 612	15 565
CHARGES D'EXPLOITATION				
			14 612	15 565
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-14 192	-15 565
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participation			24 768	32 672
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				66 804
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			24 768	99 476
PRODUITS FINANCIERS				
			24 768	99 476
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			555 012	
Intérêts et charges assimilées			166 918	62 022
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			721 930	62 022
CHARGES FINANCIÈRES				
			721 930	62 022
RÉSULTAT FINANCIER			-697 161	37 454
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			-711 354	21 889

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (suite)	Au 31/03/2024	Au 31/03/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		650 000
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		51 746
PRODUITS EXCEPTIONNELS		701 746
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		716 588
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		6 680
CHARGES EXCEPTIONNELLES		723 268
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		-21 522
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	25 188	801 222
TOTAL DES CHARGES	736 542	800 855
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	-711 354	367

Annexe

Règles et méthodes comptables

EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Cession de titres société PYM Invest

En date du 31/05/22, la société PEINVEST a cédé à la société One Maker Nation, les 421 parts détenues de la société PYMINVEST pour un prix total ferme et définitif de 650 000€ soit un prix de 1543.94€ par actions.

Le prix de cession sera payé en totalité au plus tard dix-huit mois après la date de réalisation.

En date du 30/04/2024, un avenant a été signé entre les parties afin de proroger la durée du crédit-vendeur jusqu'au 30/06/2025.

Evolutions du périmètre du Groupe d'intégration fiscale, prévu à l'article 223 A du CGI

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2023 la société mère MAGELLIM a vu son actionariat évoluer pour être détenue à 100 % par un associé unique du 15 décembre 2022 au 31 mars 2023. Cette situation couverte par l'article L 223 L 6 d du CGI a pour conséquence que la société mère ne peut plus être considéré tête du Groupe dont PEINVEST fait partie.

Néanmoins, les dispositions du 223 L 6 d dérogent au principe de droit commun et permettent de maintenir l'intégration fiscale à minima jusqu'à la date de clôture fixée au 31 mars 2023.

A compter du 1er avril 2023, ce changement de répartition capitalistique a pour conséquence la fin du groupe d'intégration fiscale dont PEINVEST était considéré comme société membre pour l'exercice clos au 31 mars 2023. Par conséquent la Société n'est plus intégrée fiscalement sur l'exercice clos au 31 mars 2024.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis selon le plan comptable général adopté par le règlement ANC 2014-03, à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle,
- Comparabilité, continuité de l'activité,
- Régularité et sincérité,
- Prudence,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Pour être inscrites au bilan, les immobilisations doivent être identifiables, porteuses d'avantages économiques futurs, contrôlées par l'entité et évaluées de façon fiable.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entité, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements et dépréciation des immobilisations

L'entité a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle. Quand la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence.

Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'acquisition, y compris les frais accessoires, constitués des droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition, ou par la valeur d'apport.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire d'une participation correspond à sa valeur d'utilité, laquelle est déterminée par référence aux capitaux propres, à l'actif net comptable corrigé, à la valeur de rendement et aux perspectives d'évolution générale.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les dépréciations sont évaluées créance par créance.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires pour la certification des comptes statutaires au 31 mars 2024 s'élèvent à 8 017 € HT.

Etat des immobilisations, amortissements et dépréciations

Immobilisations	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	403 710	161 918		565 628
TOTAL	403 710	161 918		565 628

Amortissements	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
TOTAL				

Dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		555 012		555 012
TOTAL		555 012		555 012

Commentaires : néant

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglementées				
- Reconstitution des gisements				
Provisions pour : - Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Risques et charges

- Litiges	
- Garanties données aux clients	
- Pertes sur marché à terme	
- Amendes et pénalités	
- Pertes de change	
Provisions pour : - Pensions et obligations	
- Impôts	
- Renouvellement des immobilisations	
- Gros entretien et grandes révisions	
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer	
Autres provisions pour risques et charges	

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
- Incorporelles				
- Corporelles				
Immobilisations : - Titres mis en équivalence				
- Titres de participation		185 000		185 000
- Financières		370 012		370 012
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				

DÉPRÉCIATIONS

555 012

555 012

TOTAL GÉNÉRAL

555 012

555 012

- D'exploitation
Dont dotations et reprises : - Financières
- Exceptionnelles

555 012

Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation

Commentaires : néant

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/03/2024	31/03/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	166 918	62 022
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 000	11 454
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	174 918	73 476

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/03/2024	31/03/2023
Créances rattachées à des participations	15 090	4 521
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	15 090	4 521

Commentaires : néant

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	380 138		380 138
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupes et associés			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	650 000		650 000
Charges constatées d'avance			
TOTAL	1 030 138		1 030 138

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- À 1 an max. à l'origine				
- À plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	12 840	12 840		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autre organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	3 142 945	3 142 945		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 155 785	3 155 785		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 003 000	1.00000	1 003 000
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1 + 2 - 3)	1 003 000	1.00000	1 003 000

Commentaires : néant

Liste des filiales (plus de 50%) et participations (plus de 10%)

Filiales	Capital	Quote-part détenue	Valeur brute titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
	-----	-----	-----	-----	-----
	Capitaux propres	Dividendes encaissés	Valeur nette titres	Cautions	Résultat
844211672 SAS CLOSAM 9 AVENUE DU CANADA	240 000	75.00	180 000		1 055 895
91940 LES ULIS	-91 956				-386 004
883529778 SAS CREATIVE MAGELLIM PARTNEF 3 RUE ANATOLE DE LA FORGE	10 000	50.00	5 000	355 370	
75017 PARIS	-398 827				-215 904

Participations	Capital	Quote-part détenue	Valeur brute titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
	-----	-----	-----	-----	-----
	Capitaux propres	Dividendes encaissés	Valeur nette titres	Cautions	Résultat
524608254 SAS DGA 41 RUE BOISSY D'ANGLAS	1 000	49.00	490	9 678	25 479
75008 PARIS	116 100	9 678	490		15 504

Identité des sociétés mères consolidant la société

Dénomination sociale - Siège social	Montant capital	% détenu
SAS MAGELLIM - SIREN 840877120* 3 RUE ANATOLE DE LA FORGE, 75017 PARIS	18 517 942	100.00

*La consolidation légale du Groupe est réalisée avec comme société mère consolidante la SARL VOLTAIRE INVEST (SIREN 519339576), sis 6 RUE COLBERT, 44100 NANTES.

La société mère consolidante MAGELLIM réalise une consolidation volontaire en accord avec les termes définies dans la convention de crédit du 22 décembre 2020.

Détails de comptes

Bilan Actif détaillé

Bilan Actif	Solde		Variation		
	Au	Au	Montant	%	
	31/03/2024	31/03/2023			
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immo. incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations tech., matériel et outillages industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	490	185 490	-185 000	-100	
26110000 Titres CLOSAM	180 000	180 000			
26114000 Titres CMP	5 000	5 000			
26115000 Titres DGA	490	490			
29610000 Provision dépréciation titres de participation	-185 000		-185 000	-	
Créances rattachées à des participations	10 126	218 220	-208 094	-95	
26711400 Créances rattachée CMP	355 370	213 699	141 671	66	
26711500 Créance rattachée DGA	9 678		9 678	-	
26780000 Intérêts sur créances rattachés	15 090	4 521	10 570	234	
29671140 Dépréciation créance rattachée CMP	-370 012		-370 012	-	
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	ACTIF IMMOBILISÉ	10 616	403 710	-393 094	-97
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
Clients et comptes rattachés					
Autres	650 000	650 000			
46711000 Créiteurs divers	650 000	650 000			
Capital souscrit et appelé, non versé					

Bilan Actif	Solde		Variation	
	Au	Au	Montant	%
	31/03/2024	31/03/2023		
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	139	869	-730	-84
51210000 Caisse d'Epargne 0047	139	869	-730	-84
Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT	650 139	650 869	-730
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
	TOTAL ACTIF	660 755	1 054 579	-393 824

Bilan Passif détaillé

Bilan Passif	Solde		Variation	
	Au	Au	Montant	%
	31/03/2024	31/03/2023		
Capitaux propres				
Capital social ou individuel dont versé : 1 003 000	1 003 000	1 003 000		
10130000 Capital souscrit appelé versé	1 003 000	1 003 000		
Prime d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-2 786 677	-2 787 044	367	
11900000 RAN débiteur	-2 786 677	-2 787 044	367	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-711 354	367	-711 721	-193 982
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
	CAPITAUX PROPRES	-2 495 030	-1 783 677	-711 354
				40
Autres fonds propres				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Autres				
	AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses	3 142 945	2 819 378	323 568	11
45510000 Compte courant Magellim	2 976 028	2 757 356	218 672	8
45580000 Intérêts courus s/compte courant	166 918	62 022	104 896	169
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 840	18 878	-6 038	-32
40100000 Fournisseurs	4 840	7 424	-2 584	-35
40810000 Fournisseurs - FNP	8 000	11 454	-3 454	-30
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
	EMPRUNTS ET DETTES	3 155 785	2 838 256	317 530
				11
Écarts de conversion passif				

Bilan Passif	Solde		Variation	
	Au	Au	Montant	%
	31/03/2024	31/03/2023		
TOTAL PASSIF	660 755	1 054 579	-393 824	-37

Compte de résultat	Solde		Variation	
	31/03/2024	31/03/2023	Montant	%
<i>78662000 Reprise provision dépréciation titres</i>		66 804	-66 804	-100
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS	24 768	99 476	-74 707	-75
Charges financières				
Dotations financières aux amortis., dépréciations et prov.	555 012		555 012	-
<i>68662000 Dotations provisions dépréciations immobilisations financières</i>	185 000		185 000	-
<i>68662100 Dépréciation créances rattachées</i>	370 012		370 012	-
Intérêts et charges assimilées	166 918	62 022	104 896	169
<i>66150000 Intérêts sur compte courant</i>	166 918	62 022	104 896	169
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES	721 930	62 022	659 908	1 064
RÉSULTAT FINANCIER	-697 161	37 454	-734 615	-1 961
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-711 354	21 889	-733 243	-3 350
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		650 000	-650 000	-100
<i>77560000 Produits des cessions d'élément d'actif - Immo financières</i>		650 000	-650 000	-100
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		51 746	-51 746	-100
<i>78725000 Reprise s/amt dérogatoire</i>		51 746	-51 746	-100
PRODUITS EXCEPTIONNELS		701 746	-701 746	-100
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		716 588	-716 588	-100
<i>67560000 VCEAC immob. financiere</i>		716 588	-716 588	-100
Dotations exceptionnelles aux amortis., dépréciations et prov.		6 680	-6 680	-100
<i>68725000 Dotation amortissement dérogatoire</i>		6 680	-6 680	-100
CHARGES EXCEPTIONNELLES		723 268	-723 268	-100
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		-21 522	21 522	-100
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS	25 188	801 222	-776 034	-97
TOTAL DES CHARGES	736 542	800 855	-64 313	-8
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	-711 354	367	-711 721	-193 982

Etats de gestion

Soldes Intermédiaires de Gestion

Soldes intermédiaires de gestion		Au 31/03/2024		Au 31/03/2023	
* Ventes de marchandises					
- Coût direct d'achat					
+/- Variation du stock de marchandises					
Marge commerciale	I				
- Vendue					
+ Production :					
- Stockée					
- Immobilisée					
Production de l'exercice					
- Matières premières et approvisionnements consommés					
- Sous-traitance directe					
Marge brute sur production	II				
Marge brute globale	(I + II)				
- Services extérieurs et autres charges externes		14 612	NS	15 565	NS
Valeur ajoutée produite		-14 612	NS	-15 565	NS
+ Subventions d'exploitation					
- Impôts, taxes et versements assimilés					
- Salaires et traitements					
- Charges sociales					
Excédent brut d'exploitation		-14 612	NS	-15 565	NS
+ Reprises sur amortissements et provisions					
- Dotations aux amortissements sur immobilisations					
- Sur immobilisations					
- Dotations aux provisions :					
- Sur actif circulant					
- Pour risques et charges					
+ Autres produits de gestion courante		420	NS		
- Autres charges de gestion courante					
+ Transferts de charges d'exploitation					
Résultat d'exploitation	(hors charges et produits financiers)	-14 192	NS	-15 565	NS
+ Bénéfice attribué (quote-part sur opérations en commun)					
- Perte supportée (quote-part sur opérations en commun)					
+ Produits financiers de participation		24 768	NS	32 672	NS
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances					
+ Autres intérêts et produits assimilés					
+ Reprises sur provisions financières				66 804	NS
+ Différences positives de change					
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
- Dotations financières aux amortissements et provisions		555 012	NS		
- Intérêts et charges assimilées		166 918	NS	62 022	NS
- Différences négatives de change					
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements					
Résultat courant avant impôts		-711 354	NS	21 889	NS
+ Produits exceptionnels	- De gestion				
sur opérations :	- En capital			650 000	NS
+ Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnels				51 746	NS
- Charges exceptionnelles sur	- De gestion				
opérations :	- En capital			716 588	NS
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				6 680	NS
Résultat exceptionnel				-21 522	NS
- Participation des salariés aux résultats					
- Impôts sur les bénéfices					
Résultat net comptable		-711 354	NS	367	NS

Etats fiscaux

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Si PME innovantes :

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) :

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société	SAS PEINVEST				
Adresse du principal établissement	3 RUE ANATOLE DE LA FORGE 75017 PARIS 17EME ARRONDISSEMENT				
Adresse du siège social, si différent					
Ancienne adresse en cas de changement					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère					
B - ACTIVITÉ	Si vous avez changé d'activité	<input type="checkbox"/>	Activités exercées :	Gestion de fonds	
C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1 - Résultat fiscal					
Bénéfice imposable au taux normal	0	Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	526 354
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 - Plus-values					
PV à long terme imposables au taux de 15 %					
PV à long terme imposables au taux de 19 %		Autres PV imposables au taux de 19 %		PV à long terme imposables au taux de 0 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 - Abattements sur le bénéfice et exonérations (Les montants ne doivent pas être retranchés des résultats de C-1 et C-2)					
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	<input type="checkbox"/>			Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)	<input type="checkbox"/>
Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	<input type="checkbox"/>			ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	<input type="checkbox"/>
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	<input type="checkbox"/>			Société d'investissements immobiliers cotée	<input type="checkbox"/>
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	<input type="checkbox"/>			Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	<input type="checkbox"/>
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	<input type="checkbox"/>			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	<input type="checkbox"/>
Reprise d'entreprise en difficulté (art. 44 septies)	<input type="checkbox"/>			Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	<input type="checkbox"/>
4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer			dans le secteur productif, art. 244 quater W		
D - IMPUTATIONS					
1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt.					
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant au cadre VII du formulaire n°2066.					
E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				Recettes net. soumises à la contrib. 2,5%	
F - CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ				Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	
G - ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt du formulaire pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C-I-1) :					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire le formulaire n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt du formulaire n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) :					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :					
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :					
H - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
Votre comptabilité est-elle informatisée ?		oui	Si oui, nom du logiciel utilisé :		Full
CGA	<input type="checkbox"/>	Viseur conventionné	<input type="checkbox"/>	N° d'agrément du CGA	ECF
Nom et adresse :					
- du Comptable :	Indép.	SAS HLP AUDIT 3 CHEMIN DU PRESOIR CHENAIE 44100 NANTES			
- du Conseil :					
- du CGA ou du viseur conventionné :					
- du prestataire :					

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Annexe à la déclaration N°2065

Exercice clos le 31/03/2024

Néant

I - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1 - Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même	
	- Payées par un établissement chargé du service des titres	
2 - Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s)		
3 - Montant des prêts, avances, acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		
4 - Montant des autres distributions :		
5 - Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		
6 - Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		
7 - Montant des revenus répartis	TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)	

J - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) :	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
				À titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	À titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		À titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥
①	②	③	④	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
				⑤	⑥	⑦	⑧
- SARL - tous les associés							
- SCA - associés gérants							
- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités							
- SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants							

K - DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)

Adresses des autres établissements

L - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)		
	- Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et reçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/03/2024

Néant

		Brut	Amort. provisions	Net31/03/2024	Net 31/03/2023
		①	②	③	④
Capital souscrit non appelé	I AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU	185 490	CV 185 000	490	185 490
Créances rattachées à des participations (2)	BB	380 138	BC 370 012	10 126	218 220
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE		
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH		BI		
TOTAL II	BJ	565 628	BK 555 012	10 616	403 710
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production :					
- de biens	BN		BO		
- de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)	BX		BY		
Autres créances (3)	BZ	650 000	CA	650 000	650 000
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités	CF	139	CG	139	869
Charges constatées d'avance (3)	CH		CI		
TOTAL III	CJ	650 139	CK	650 139	650 869
Frais d'émission d'emprunts à étaler	IV CW				
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecart de conversion actif	VI CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	1 215 767	IA 555 012	660 755	1 054 579
(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété : Immobilisations		Stocks		Créances	650 000

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/03/2024

Néant

	France		Exportations et livr. intracommunautaires		Total		31/03/2023
Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
Production vendue :							
- biens	FD		FE		FF		
- services	FG		FH		FI		
Chiffre d'affaires net	FJ		FK		FL		
Production stockée					FM		
Production immobilisée					FN		
Subventions d'exploitation					FO		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP		
Autres produits (1) (11)					FQ	420	
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	420	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS		
Variation de stock (marchandises)					FT		
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV		
Autres achats et charges externes (3)					FW	14 612	15 565
Impôts, taxes et versements assimilés					FX		
Salaires et traitements					FY		
Charges sociales (10)					FZ		
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce)					GA HS		
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux provisions					GB		
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux provisions					GC		
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE		
Total des charges d'exploitations (4) (II)					GF	14 612	15 565
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	-14 192	-15 565
Bénéfice attribué ou perte transférée					III GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré					IV GI		
Produits financiers de participations (5)					GJ	24 768	32 672
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		66 804
Différences positives de change					GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	24 768	99 476
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	555 012	
Intérêts et charges assimilées (6)					GR	166 918	62 022
Différences négatives de change					GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	721 930	62 022
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)					GV	-697 161	37 454
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	-711 354	21 889

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Exercice clos le 31/03/2024

Néant

		31/03/2024		31/03/2023
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB		650 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		51 746
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		701 746
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF		716 588
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		6 680
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		723 268
	4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI		-21 522
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise IX	HJ		
	Impôts sur les bénéfices X	HK		
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	25 188	801 222
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	736 542	800 855
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN	-711 354	367
(1)	- Produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	- Produits de locations immobilières	HY		
	- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(3)	- Crédit-bail mobilier	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	- Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5)	- Produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	- Intérêts concernant les entreprises liées	IK	166 918	62 022
(6 bis)	- Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238b du CGI)	HX		
(6 ter)	Dont : - Amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	- Amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	- Transferts de charges	A1		
(10)	- Cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			
(11)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	- Primes et cotisations complémentaires professionnelles : facultatives	A6		
	obligatoires	A9		
	(dont cotisations facultatives Madelin)	A7		
	(dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite)	A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Charges antérieures	Produits antérieurs

⑤ IMMOBILISATIONS

Exercice clos le 31/03/2024

Néant

CADRE A - IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immos au début de l'exercice	Augmentations			
					Réévaluation ou mise en équivalence		Acquisitions, apports et virements	
Immobilisations incorporelles								
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ		D8		D9
Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD		KE		KF
Immobilisations corporelles								
Terrains				KG		KH		KI
Constructions :	- Sur sol propre (dont composants)	L9		KJ		KK		KL
	- Sur sol d'autrui (dont composants)	M1		KM		KN		KO
	- Inst. gales., agmt, amgt, constr. (dont composants)	M2		KP		KQ		KR
Inst. tech., matériel et outillage industriels (dont composants)		M3		KS		KT		KU
Autres immos. corporelles :	- Inst. gales., agencements, aménagements divers			KV		KW		KX
	- Matériel de transport			KY		KZ		LA
	- Matériel bureau et informatique, mobilier			LB		LC		LD
	- Emballages récupérables et divers			LE		LF		LG
Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ
Avances et acomptes				LK		LL		LM
TOTAL III				LN		LO		LP
Immobilisations financières								
Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T
Autres participations				8U	403 710	8V		8W 161 918
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V
TOTAL IV				LQ	403 710	LR		LS 161 918
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	403 710	OH		OJ 161 918
CADRE B - IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immos à la fin de l'exercice	Réévaluation ou mise en équivalence	
				Virement	Cessions ou mise en équivalence		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles								
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN		DØ		D7
Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO		LW		IX
Immobilisations corporelles								
Terrains				IP		LX		LZ
Constructions :	- Sur sol propre			IQ		MA		MC
	- Sur sol d'autrui			IR		MD		ME
	- Inst. gales., agencements, amgt, constructions			IS		MG		MH
Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK
Autres immos. corporelles :	- Inst. gales., agencements, aménagements divers			IU		MM		MN
	- Matériel de transport			IV		MP		MQ
	- Matériel bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT
	- Emballages récupérables et divers			IX		MV		MW
Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA
Avances et acomptes				NC		ND		NE
TOTAL III				IY		NG		NH
Immobilisations financières								
Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7
Autres participations				1Ø		ØX	565 628	ØZ 565 628
Autres titres immobilisés				11		2B		2C
Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F
TOTAL IV				13		NJ	565 628	NK 565 628
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		ØK	565 628	ØL 565 628

5 bis TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice clos le 31/03/2024

Néant

CADRE A	Déterm. montant écarts		Utilisation marge sup. amortissement			Montant
	Augmentation du montant brut immobilisations ①	Augmentation du montant des amortissements ②	Montant des suppléments d'amortissement ③	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés ④	Montant cumulé à la fin de l'exercice ⑤	Provision spéciale à la fin de l'exercice ⑥
1 - Concessions, brevets et droits similaires						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Installations techniques, matériel et outillage industriels						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
TOTAUX						

CADRE B	
Déficits reportables au 31/12/76 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=

⑥ AMORTISSEMENTS

Exercice clos le 31/03/2024

Néant

CADRE A - SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	CY	EL	EM	EN
Fonds commercial	RE	RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE	PF	PG	PH
TOTAL I	RK	RM	RN	RO
Terrains	PI	PJ	PK	PL
Constructions :	- sur sol propre	PM	PN	PQ
	- sur sol d'autrui	PR	PS	PU
	- installations générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles :	- installations générales, agencements aménagements divers	QD	QE	QG
	- matériel de transport	QH	QI	QJ
	- matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN
	- emballages récupérables et divers	QP	QR	QS
TOTAL II	QU	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	0N	0P	0Q	0R

CADRE B - VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	
	Colonne ①	Colonne ②	Colonnes ③	Colonne ④	Colonne ⑤	Colonne ⑥	
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immo. incorp.	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions :							
- sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
- sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
- inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillages	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immo. corp. :							
- inst. gales, agenc et am. des const.	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
- mat. de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
- mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
- emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW						
Total général non ventilé (NS + NT + NU)				NY			
Total général non ventilé (NW - NY)						NZ	

CADRE C - MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

Immobilisations amortissables	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Exercice clos le 31/03/2024

Néant

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice ①	Augmentations : dotations ②	Diminutions : reprises ③	Montant à la fin de l'exercice ④
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
Provisions pour investissement	3U	TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (à détailler)	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires (2)	3X	TM	TN	TO
Provisions pour prêts d'installation	3Y	TK	TL	TM
Autres provisions réglementées (à détailler)	3Z	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
(2) Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
Provisions pour risques et charges				
- Litiges	4A	4B	4C	4D
- Garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
- Pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
- Amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
- Pertes de change	4T	4U	4V	4W
- Pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
- Impôts (à détailler)	5B	5C	5D	5E
- Renouvellement des immobilisations	5F	5H	5J	5K
- Gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R
- Charges soc. et fisc. sur congés à payer	5S	5T	5U	5V
Autres provisions pour risques et charges (à détailler)	5W	5X	5Y	5Z
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation				
- Incorporelles	6A	6B	6C	6D
- Corporelles	6E	6F	6G	6H
- Titres mis en équivalence	02	03	04	05
- Titres de participation	9U	9V	185 000 9W	185 000 9X
- Autres immo. financières (à détailler)	06	07	370 012 08	370 012 09
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (à détailler)	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	555 012 TZ	555 012 UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	555 012 UC	555 012 UD
Dont dotations et reprises :				
- D'exploitation		UE	UF	
- Financières		UG	555 012 UH	
- Exceptionnelles		UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice				10

DÉTAILS - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Exercice clos le 31/03/2024

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début ex	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex

AUTRES PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Libellé	Montant début ex	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début ex	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début ex	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Libellé	Montant début ex	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex
Provision dépréciation créances rattachées		370 012		370 012

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

Libellé	Montant début ex	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Exercice clos le 31/03/2024

Néant

I - RÉINTÉGRATIONS				31/03/2024	
Bénéfice comptable de l'exercice				WA	
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WB	
Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4, CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4, CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (Ets à l'IS)	WG	XE
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	185 000	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles	XX	XW 185 000
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ	
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI				XY	
Impôt sur les sociétés				I7	
Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI	L7	K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					
Moins-values nettes à long terme :					
- Imposées au taux de 15 % ou 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					I8
- Imposées au taux de 0 %					ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs :					
- Plus-values nettes à court terme					WN
- Plus-values soumises au régime des fusions					WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					
Réintég. div. (à détailler)			Intérêts excédentaires	SU	
			Zones d'entreprises	SW	
dont :			Quote part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	WQ
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3
TOTAL I				WR	185 000
II - DÉDUCTIONS				Perte comptable de l'exercice	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.				WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice				WU	
- Imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'I.R.)					WV
- Imposées au taux de 0 % (8 % pour les exercices ouverts avant le 01.01.2007)					WH
Plus-values nettes à long terme :					
- Imposées au taux de 19 %					WP
- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW
- Imputées sur déficits antérieurs					XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée					WZ
Régime des sociétés mères et des filiales			Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation	2A	XA
Produit net des actions et parts d'intérêts :					
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX
Mesures d'incitation					
Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer					ZY
Majoration d'amortissement					
Abattement sur les bénéfices et exonérations					
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	L2		Zone de dévelop. prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)	L5		Société d'investissements immobiliers cotée	K3	
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA		ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	0V	XF
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	
Reprise d'entreprise en difficulté (art. 44 septies)				K9	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					
Dont déduction exceptionnelle (art.39 dec.)				X9	
Créance dérogée par le report en arrière de déficit				ZI	
Déductions diverses (à détailler)			Dont déduction except. (art. 39 decies A)	YA	
Dont déduction except. (art. 39 decies B)					YB
Dont déduction except. (art. 39 decies C)					YD
Dont déduction except. (art. 39 decies D)					YD
Dont déduction except. (art. 39 decies E)					YL
Dont déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies F)					YH
Dont déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies G)					YH
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2
III - RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	
				XH	711 354
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					
Bénéfice (I - II)				XI	
Déficit (II - I)					XJ 526 354
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)					XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)				XN	526 354

⑪ TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice clos le 31/03/2024

Néant

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT				
Origines			Affectations	
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	-2 787 044	Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB
			Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	367	Dividendes	ZE
			Autres répartitions	ZF
Prélèvements sur les réserves	0E		Report à nouveau	-2 786 677
TOTAL I	0F	-2 786 677	TOTAL II	ZH
				-2 786 677

RENSEIGNEMENTS DIVERS	31/03/2024	31/03/2023
Engagements		
Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) <input type="checkbox"/> J7	YQ	
Engagements de crédit-bail immobilier	YR	
Effets portés à l'escompte et non échus	YS	
Détail des postes		
- Sous-traitance	YT	
- Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > à 6 mois) <input type="checkbox"/> J8	XQ	
Autres achats et charges externes :		
- Personnel extérieur à l'entreprise	YU	
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	14 137
- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV	
- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) <input type="checkbox"/> ES	ST	476
Total du poste correspondant à la ligne FW du formulaire n°5052	ZI	14 612
Impôts et taxes :		
- Taxe professionnelle, CFE, CVAE	YW	
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) <input type="checkbox"/> ZS	9Z	
Total du compte correspondant à la ligne FX du formulaire n°5052	YX	
TVA		
Montant de la TVA collectée	YY	
Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	
Divers		
Montant brut des salaires	0B	
Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition	0S	
Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société	ZK	5.88 %
Numéro de centre de gestion agréé <input type="checkbox"/> XP	Filiales et participations : liste au n°2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI	
	ZR	Oui
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH	
Régime de groupe		
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe <input type="checkbox"/> JA	JK	Plus-values à 0 %
	JL	Plus-values à 15 %
	JM	Plus-values à 19 %
Groupe : résultat d'ensemble <input type="checkbox"/> JD	JN	Plus-values à 0 %
	JO	Plus-values à 15 %
	JP	Plus-values à 19 %
	JF	Imputations
	JH	N° SIRET société mère
	JJ	Sté mère/filiale ?

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Exercice clos le 31/03/2024

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature des éléments cédés	Date d'acquisition	Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES							
Nature de l'immobilisation	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
				⑩			
⑥	⑦	⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
Fractions résiduelles de la provision spéciale de réévaluation afférentes aux éléments cédés			+				
Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
Divers (détail à donner sur une note annexe)							
TOTAL							
			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

Renvois
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19%

13 AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Exercice clos le 31/03/2024

Néant

A - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Imposition répartie					
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	- sur 3 ans (entreprise à l'IR)				
	- sur 10 ans				
	- sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL I				
Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	- sur 3 ans au titre de				
		N-2			
		N-1			
		N-2			
		N-3			
	- Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de	N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
	TOTAL II				

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)	<input type="checkbox"/>	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------	--	--------------------------

Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL					

14 SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Exercice clos le 31/03/2024

Néant

Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8% ②	Imputations sur les PVLТ de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter (② + ③ - ④ - ⑤) ⑥
		À 19 % ou 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

⑮ RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DE COURS

Exercice clos le 31/03/2024

Néant

I - Situation du compte affecté à l'enregistrement de la réserve spéciale pour l'exercice N						
		Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 + 2)	3					
Prélèvements opérés :	- Donnant lieu à complément d'IS 4					
	- Ne donnant pas lieu à complément d'IS 5					
TOTAL (lignes 4 + 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - 6)	7					

II - Réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours (art. 39-1-5 du CGI, alinéas 5, 6 et 7)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	Ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

16 DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 31/03/2024

Néant

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL I	OX	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL II	OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL III	OJ	
IV - Valeur ajoutée produite		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)	OG	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	
<p>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE.</p>		
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	<input type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

⑰ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/03/2024

Néant

N° SIREN	842013708
Dénomination de l'entreprise	PEINVEST
- N°, Type et nom de voie	3 RUE ANATOLE DE LA FORGE
Adresse : - Code postal	75017
- Ville	PARIS 17EME ARRONDISSEMENT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	1 003 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique	SAS	Dénomination	MAGELLIM		
N° SIREN (si société établie en France)	840877120	% de détention	100,00	Nb de parts ou d'actions	1 003 000
Adresse :	N° et Voie 3 rue anatole de la forge	Code postal 75006	Commune Paris	Pays	FR

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre		Nom patronymique / Prénom			
Nom marital			% de détention		Nb de parts ou d'actions
Naissance :	Date	N° Département		Pays	
	Commune				
Adresse :	N° et Voie			Pays	
	Code postal	Commune			

18 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Exercice clos le 31/03/2024

Néant

N° SIREN	842013708
Dénomination de l'entreprise	PEINVEST
- N°, Type et nom de voie	3 RUE ANATOLE DE LA FORGE
Adresse : - Code postal	75017
- Ville	PARIS 17EME ARRONDISSEMENT

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :	3
--	---

Forme juridique	SAS	Dénomination	CLOSAM		
N° SIREN (si société établie en France)	844211672			% de détention	75.00
Adresse :	N° et voie	9 AVENUE DU CANADA			Pays FR
	Code postal	91940	Commune	LES ULIS	
Forme juridique	SAS	Dénomination	DGA		
N° SIREN (si société établie en France)	524608254			% de détention	49.00
Adresse :	N° et voie	41 RUE BOISSY D'ANGLAS			Pays FR
	Code postal	75008	Commune	PARIS	
Forme juridique	SAS	Dénomination	CREATIVE MAGELLIM PARTNERS		
N° SIREN (si société établie en France)	883529778			% de détention	50.00
Adresse :	N° et voie	3 RUE ANATOLE DE LA FORGE			Pays FR
	Code postal	75017	Commune	PARIS	

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 31/03/2024

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT			
Forme juridique / Dénomination	SAS	PEINVEST	
Complément de dénomination			
N° SIREN	842013708		
N° de Téléphone	0787801155		
Adresse	- N°, Type et nom de voie	3 RUE ANATOLE DE LA FORGE	
	- Complément de distribution		
	- Lieu-dit, hameau		
	- Code postal / Ville	75017	PARIS 17EME ARRONDISSEMENT
Référence d'obligation fiscale	IS1	Code activité NAF	6630Z
B - IDENTIFICATION DU CONSEIL			
Forme juridique / Dénomination			
Complément de dénomination			
C - RÉGIME FISCAL			
Catégorie fiscale	BI Catégorie fiscale BIC		
Régime fiscal	RN régime réel normal		
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS Impôt sur les sociétés		
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant			
D - PÉRIODES			
Date de début de l'exercice ou période N	01/04/2023		
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/03/2024		
Durée de l'exercice ou période N	12		
Date d'arrêté provisoire des comptes			
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/03/2023		
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12		
E - MONNAIE			
Code monnaie	EUR		